

Lyon, le 18 mars 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA MÉTROPOLE DE LYON, CHEFFE DE FILE DU DÉPLOIEMENT DE L'AIDE À LA VIE PARTAGÉE

En 2021, la Métropole a consacré 410 millions d'euros de son budget de fonctionnement aux politiques de vieillissement et de compensation du handicap. Cela représente une augmentation de 50 millions d'euros depuis 2019. Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre d'usagers, mais aussi par un véritable effort qu'a fourni la Métropole sur les taux directeurs, et pour accompagner les structures à surmonter la crise sanitaire.

Labellisée « territoire 100% inclusif » depuis 2019, la Métropole de Lyon porte une ambitieuse politique de soutien au développement de l'habitat inclusif, dans une logique de diversification de l'offre d'habitat proposée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap sur son territoire. C'est dans ce cadre que s'est déroulée aujourd'hui la première Journée Interdépartementale d'échange sur l'habitat inclusif, à l'initiative de la Métropole de Lyon, en présence de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et de représentants départementaux.

Au Conseil métropolitain du 24 janvier dernier, il a été voté que 14 millions d'euros seront dédiés au versement de l'Aide à la Vie Partagée, pour la programmation 2022-2029. L'Aide à la Vie Partagée est une aide individuelle qui concourt à solvabiliser les personnes qui font le choix d'habiter dans un habitat reconnu « habitat inclusif » par la collectivité. Versée à la structure porteuse du projet de vie sociale et partagée en tant que tiers-garant, cette aide est destinée à financer l'animation, la coordination du projet de vie sociale et partagée, ou encore la régularisation du vivre-ensemble, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'habitat.

Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon : « Le logement est une dimension essentielle, voire centrale, de la vie d'une personne ; dimension sur laquelle la crise sanitaire a eu un impact très important. Nous avons consacré 25 millions d'euros sur deux ans pour aider le secteur du vieillissement et du handicap à traverser la crise. Nous nous sommes pleinement engagés dans le bon fonctionnement de ce secteur, et nous souhaitons continuer, en développant cette nouvelle forme d'habitat, pour que chaque citoyen, chaque personne, avec ses propres envies et besoins, puisse vivre activement dans la cité et choisir son mode d'habiter, à toutes les étapes de sa vie. »

Pascal Blanchard, Vice-Président à la Métropole de Lyon en charge de la Santé, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap : « Être parmi les premières collectivités à avoir signé la convention fixant la programmation pluriannuelle du déploiement de l'habitat participatif avec la CNSA, est une fierté. Les 42 projets d'habitats inclusifs (existants ou à venir) soutenus au titre de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) entre 2022 et 2029 s'adressent à 622 personnes bénéficiaires potentielles, dont 342 personnes âgées et 280 personnes en situation de handicap. La programmation prévoit une montée en charge progressive du nombre d'AVP de 2022 à 2029, avec un montant total s'élevant à environ 14M€ sur 7 ans. »



EXEMPLES DE PROJETS D'HABITAT INCLUSIF RETENUS AU TITRE DE L'AIDE À LA VIE PARTAGÉE 2022 – 2029

- ➤ Habitat et Humanisme Rhône (HHR): L'association œuvre sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Rhône pour la mixité sociale et l'insertion des familles en difficultés. L'association et son agence immobilière à vocation sociale « Régie nouvelle » ont pour objectif de trouver des solutions de logement pour des familles et des personnes en difficulté, au sein de son parc ou dans le parc privé en accord avec les propriétaires. Elles ont également pour mission d'accompagner ces ménages vers une plus grande autonomie.
- ➤ Entreprendre pour humaniser la Dépendance (EHD) : La société réalise des opérations de construction ou de mise aux normes d'EHPAD, des logements sociaux pour des publics spécifiques (personnes âgées, jeunes actifs) et une offre d'hébergement temporaires pour les plus vulnérables. Plusieurs projets sont en cours sur le territoire de la Métropole de Lyon, dont une résidence sociale pour jeunes actifs à la Part-Dieu et un habitat groupé pour personnes en situation de handicap à Villeurbanne.

L'habitat inclusif - résidence intergénérationnelle « Le Petit Prince »

L''immeuble est situé au cœur du centre-ville de Lyon, dans un quartier favorisant la mixité des publics et l'inclusion dans la ville. Le projet global comprend différents types de programmes (accession à la propriété, logements sociaux et entreprises). L'ensemble immobilier appartenait à la faculté catholique de Lyon.

L'édifice a été complètement réhabilité, avec un nouveau découpage tout en préservant les éléments structurants du bâtiment (façades, cages d'escaliers). L'ensemble immobilier compte 175 logements au total pour une surface de 15 179m², mais également des bureaux et une chapelle (d'origine).

La répartition est la suivante :

- 40 logements autonomes et un espace collectif, propriété de la Foncière d'Habitat et Humanisme,
- 10 logements en colocation, propriété d'EHD.

Les logements sont répartis dans les 4 étages.

Les colocations d'EHD

Les 10 logements en colocation d'EHD accueillent chacun une personne âgée de plus de 60 ans ou une personne en situation de handicap et un ou deux jeunes. Pour les personnes âgées de plus de 60 ans, il s'agit de ménage souhaitant rompre l'isolement qu'elles vivent au sein de leur logement.

Les jeunes accueillis ont entre 18 et 30 ans, sont étudiants boursiers, jeunes actifs ou en formation professionnelle et souhaitent s'engager dans des actions d'utilité sociale.

Pour chacun des publics, une attention particulière a été portée à l'intérêt pour le projet lors de l'attribution des logements. Des règles de cohabitation seront écrites en concertation avec les locataires.